

ASSEMBLÉE NATIONALE

23 mars 2021

LUTTE CONTRE LE DÉRÈGLEMENT CLIMATIQUE - (N° 3995)

Commission	
Gouvernement	

Tombé

AMENDEMENT**N ° 1383**

présenté par
Mme Lorho

ARTICLE 2

À la deuxième phrase de l'alinéa 3, supprimer les mots :

« y compris dans les territoires d'outre-mer ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

La loi de la République s'applique sur l'intégralité du territoire français de façon uniforme. Les territoires d'outre mer font partie du territoire français. Cette mention est donc inutile et contribue à marginaliser les territoires d'outre mer en éprouvant le besoin d'inclure une précision qui leur soit spécifique.